



Clientélisme, déloyauté et mépris : Une fois de plus la DGAP et le ministère trahissent les agents des SPIP !

Ce 20 mars se tenait un groupe de travail ministériel sur les élections professionnelles. Depuis plus de quatre mois la CGT alerte, interroge tous les interlocuteurs du ministère sur le maintien d'une instance de dialogue social pour les SPIP, du DGAP en personne, en passant par le SG, le cabinet du ministre et jusqu'au ministre lui même →

<https://www.cgtspip.org/arbitrage-ministeriel-en-cours-maintien-du-csa-spip/>

Dans ce cadre la CGT IP a défendu l'existence d'un CSA IP et a obtenu des réponses :

- Le DGAP nous a à plusieurs reprises assuré de sa volonté de maintenir l'existant, particulièrement en année d'élections professionnelles.
- Le garde des Sceaux nous a assuré en personne et en bilatérale que c'était une décision du directeur général.

Ce qu'il ressort de toutes ces belles paroles ? « Il est institué (...) un CSA spécial, placé auprès du DGAP, compétent pour l'ensemble des services pénitentiaires d'insertion et de probation, pour examiner uniquement les questions et projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services relevant de leur périmètre exclusif »

Exit donc toutes les questions qui ne concernent pas uniquement les SPIP mais qui ont un impact majeur et direct sur eux et qui touchent profondément les valeurs des personnels qui y œuvrent – liste absolument non exhaustive :

- **les organigrammes de référence** puisque cela concerne tous les personnels pénitentiaires et les corps communs ! **Pourquoi pas les règles de mobilités** puisqu'elles concernent aussi des postes hors SPIP ;

- la « **mission étrangers** » qui n'est que l'expression institutionnelle de la transformation des SPIP en bras droit d'une politique migratoire indécente (interdiction des PS, des aménagements..) ;

- toutes les consignes délirantes sur **les activités, les permissions de sortir** qui mettent à mal le sens même des missions du SPIP et plus simplement tout le sens de la mission de réinsertion, le **guide DDSE** puisqu'il ne relevait pas du périmètre « exclusif » des SPIP, contre lequel la CGT IP a été vent debout de longs mois pour en dénoncer les incohérences et danger

- **quid de la doctrine MLRV** qui n'entre pas dans le périmètre exclusif des SPIP puisqu'elle concerne aussi la détention mais vient étendre encore plus le régime illégitimement dérogatoire dont font l'objet les personnes radicalisées mais aussi suspectées au doigt mouillé de l'être ? **Le décret QLCO** pour lequel la CGT IP a été la seule organisation à pointer les irrégularités avant la censure partielle du Conseil d'État...

En somme, ils veulent faire du CSA IP une instance de dialogue social au rabais parce qu'il est le seul lieu où leurs folies sont contredites par celles et ceux qui portent la voix de près de la moitié

des personnels des SPIP. Museler ces enquiquinants personnels des SPIP qui ont des valeurs humanistes et professionnelles.

Bref, tous les sujets qui fâchent sont sciemment évacués des discussions pour laisser le champ libre à une administration étouffée par sa loyauté à une politique abjecte de travestissement des SPIP en outil de sécurité, de contrôle, à mille lieux de l'histoire de leur construction.

Contrairement à certaines autres OS, la CGT IP refuse que les décisions qui impactent les personnels dont elle porte la voix se résument à des tractations en catimini, en toute opacité, à coups de pression ou de courbettes dans la discrétion des bureaux du DGAP ou du ministre.

Quelle valeur a donc la parole publique de notre administration, de son directeur général et de notre ministre ?

AUCUNE VISIBLEMENT

Car, en effet, c'est uniquement ce matin, juste avant le groupe de travail, que nous sommes contactés par la DGAP pour nous annoncer un arbitrage qui sera rendu 30 minutes plus tard. Le projet arrêté vise à vider de toute sa substance le CSA IP en le plaçant sous la tutelle du CSA AP. Il ne traitera plus d'aucune question qui toucherait de près ou de loin à des corps pénitentiaires et ses décisions seraient systématiquement soumises. **Pire, la DGAP déclare que les décisions se sont prises à Vendôme** quand on nous dit tout l'inverse depuis 4 mois et que **le ministre lui même nous indique qu'il laisse le directeur général administrer librement le périmètre des instances.**

Nous apprenons par ailleurs que jusqu'à hier dans la nuit des échanges ont eu lieu avec des organisations syndicales et le directeur adjoint du cabinet du ministre sur le sujet. Avec des organisations syndicales mais pas avec la CGT, 3e organisations du ministère et première organisation dans les SPIP, représentant 40% des personnels. Le cabinet du ministère trie donc ses interlocuteurs sur le volet et revient sur la parole du ministre et de la DGAP. **Cette façon de procéder est clientéliste, déloyale, méprisante des résultats des urnes et des personnels des SPIP.**

FO depuis 4 mois met tout en œuvre pour supprimer cette instance dans laquelle ils ne représentent presque rien. Il est inacceptable que le DGAP et le ministre leur emboîtent le pas.

Dans ces conditions la CGT a claqué la porte !

Dans un contexte social déjà explosif pour nos services, particulièrement malmenés sur le contenu de leurs missions, par des expérimentations sans moyens, l'engagement de la responsabilité pénale de ses agents, cet arbitrage constitue une nouvelle provocation inacceptable !

La CGT IP exige de nouveaux arbitrages et le maintien des instances de dialogue social en l'état !

Montreuil,
le 20 mars 2026
La CGT Insertion probation